



Conférence de presse

Nouvelles aides étatiques pour alléger la facture d'électricité

2 décembre 2025



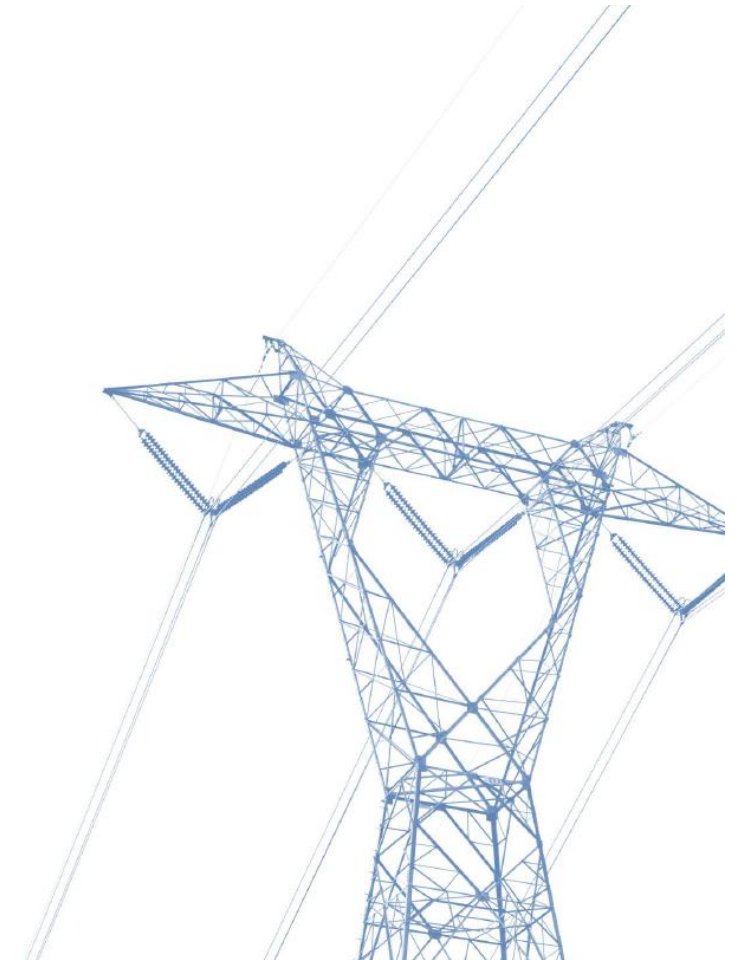
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



- L'accès à une électricité bon marché est essentiel pour le Luxembourg, tant pour les ménages que pour les entreprises:
 - augmenter le pouvoir d'achat des ménages
 - contribuer à la compétitivité des entreprises
 - faire avancer la transition énergétique en renforçant l'électrification
- L'accord de coalition prévoit que le Gouvernement analysera différents modèles de financement pour le développement du réseau afin d'éviter que les consommateurs ne se voient confrontés à une explosion des coûts de réseau.
- La transition énergétique reposant en grande partie sur l'électrification poussée de l'économie et le développement de la production d'électricité renouvelable, il est indispensable que les réseaux électriques puissent soutenir ce développement en augmentant les capacités disponibles et en poursuivant la digitalisation des réseaux.
- Ce développement se traduit par des investissements accrus des gestionnaires de réseaux pour augmenter les capacités des interconnexions et celles à l'intérieur du pays.

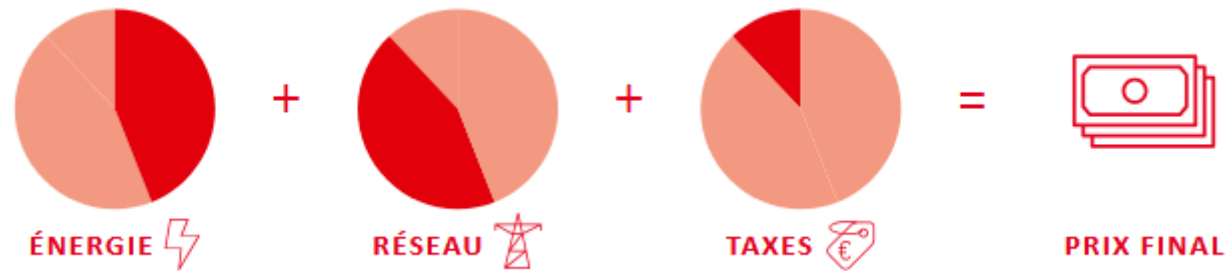


- Dès le 1er janvier 2026 et pour au moins trois ans, l'État prendra en charge une partie importante des frais de réseau.
- Au total, 150 millions d'euros seront investis pour l'année 2026.
- Elle s'applique de manière automatique, aucune démarche n'est à effectuer.
- La mesure s'applique à tous les clients, ménages et entreprises.





- Le prix de l'électricité payé par le consommateur se compose du prix de l'énergie, du tarif réseau et des taxes.

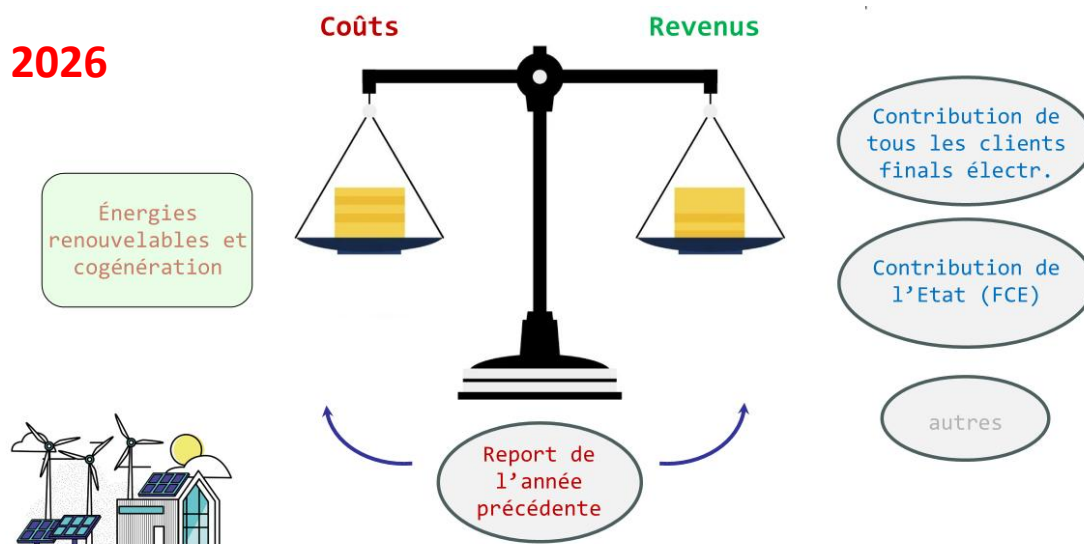


Fonctionnement du Mécanisme de compensation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

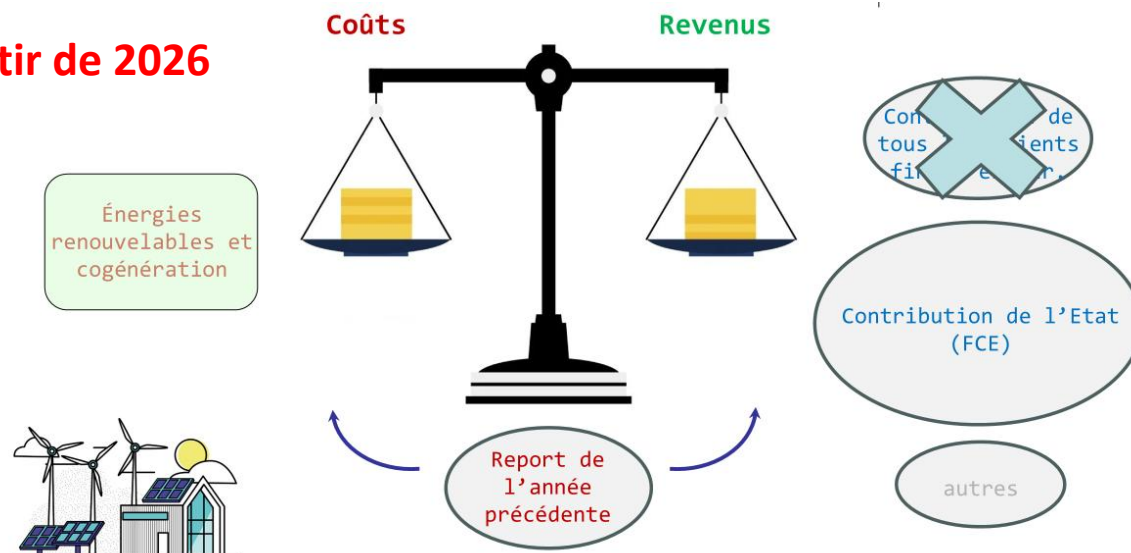
Avant 2026



Le Mécanisme de Compensation (MdC) sert à compenser les surcoûts liés à l'exploitation des énergies renouvelables et de la cogeneration.

A partir du 1er janvier 2026, l'État prend en charge la contribution des clients, de façon à ce que leur contribution disparaisse.

A partir de 2026



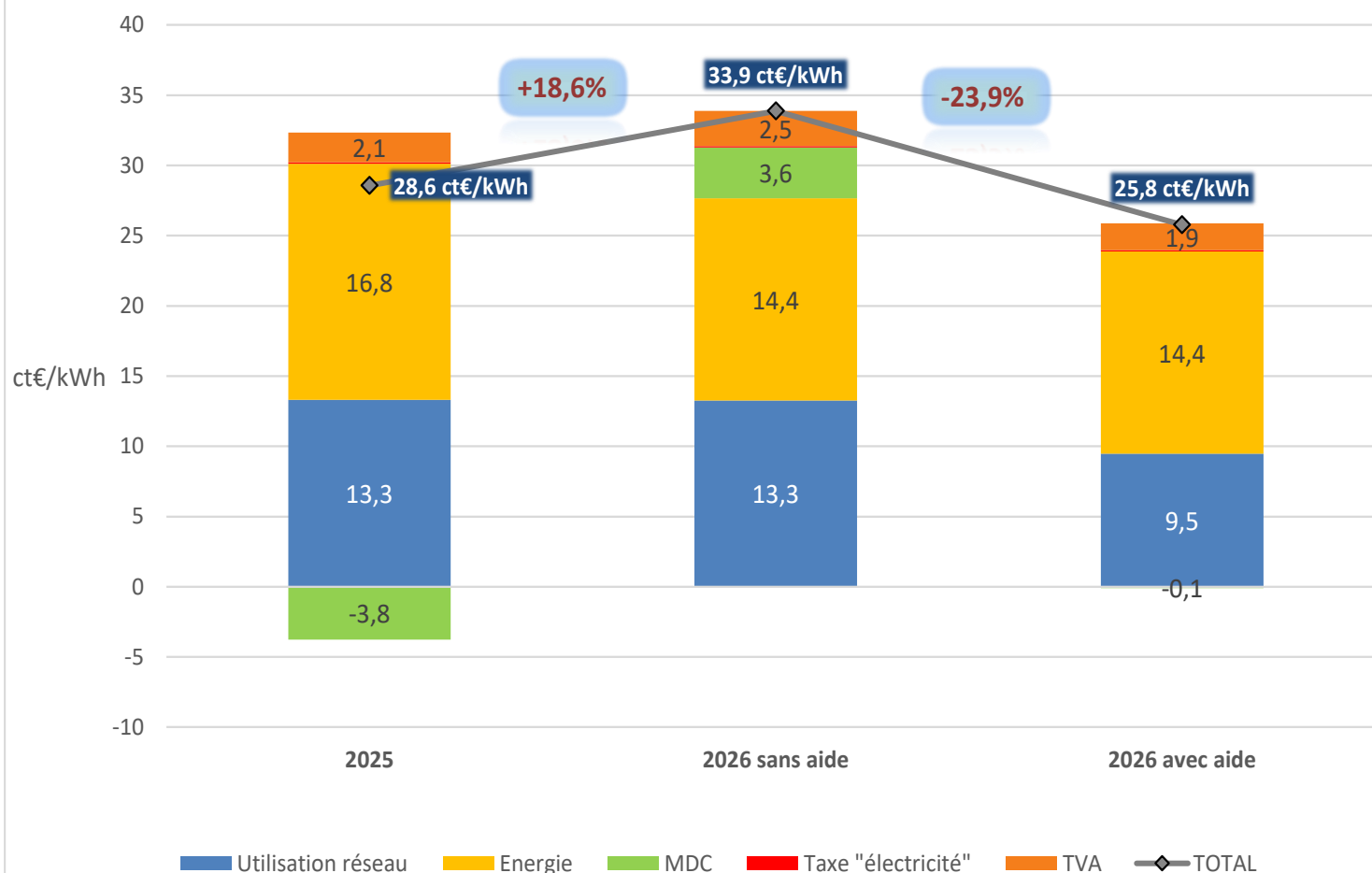
Cette contribution s'ajoute à celle destinée aux frais de réseau.

Évolution des coûts intégrés pour les ménages



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Coûts intégrés pour ménages (3901 kWh/a)



- Sans aides le prix de l'électricité* serait de 33,9 ct€/kWh
- La contribution aux coûts des réseaux diminue ce prix de -3,8 ct€/kWh (partie **bleue**)
- La contribution de l'État au mécanisme de compensation (MdC) en 2026 diminue ce prix de -3,6 ct€/kWh (partie **verte**)
- Il en résulte une diminution totale de -7,4 ct€/kWh
- Avec ces aides, le prix de l'électricité sera de 25,8 ct€/kWh**, donc une diminution de 23,9%

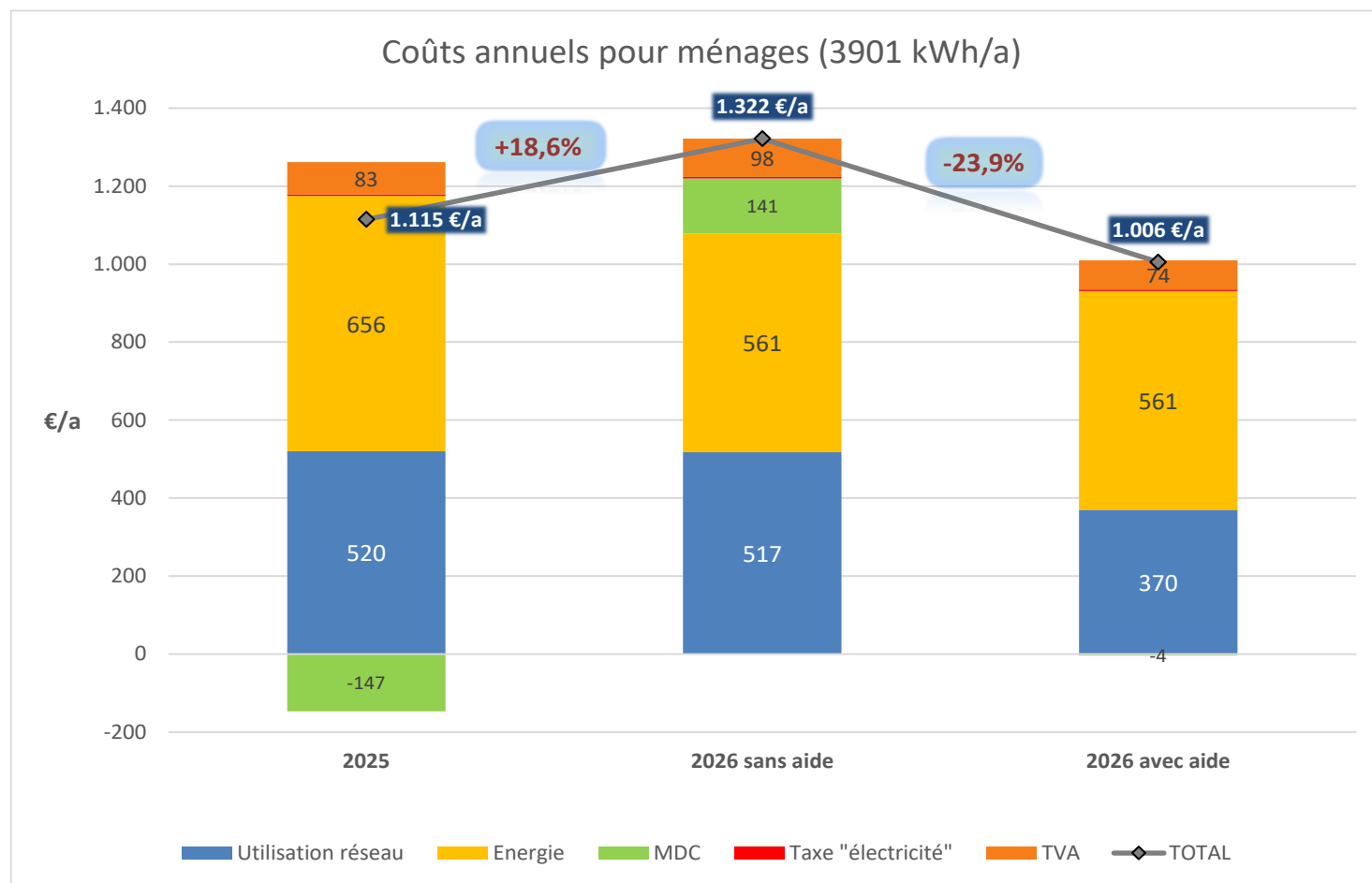
* ménage type selon STATEC

** Le montant de la TVA diminue de -6 ct€/kWh

Évolution des coûts annuels pour ménages



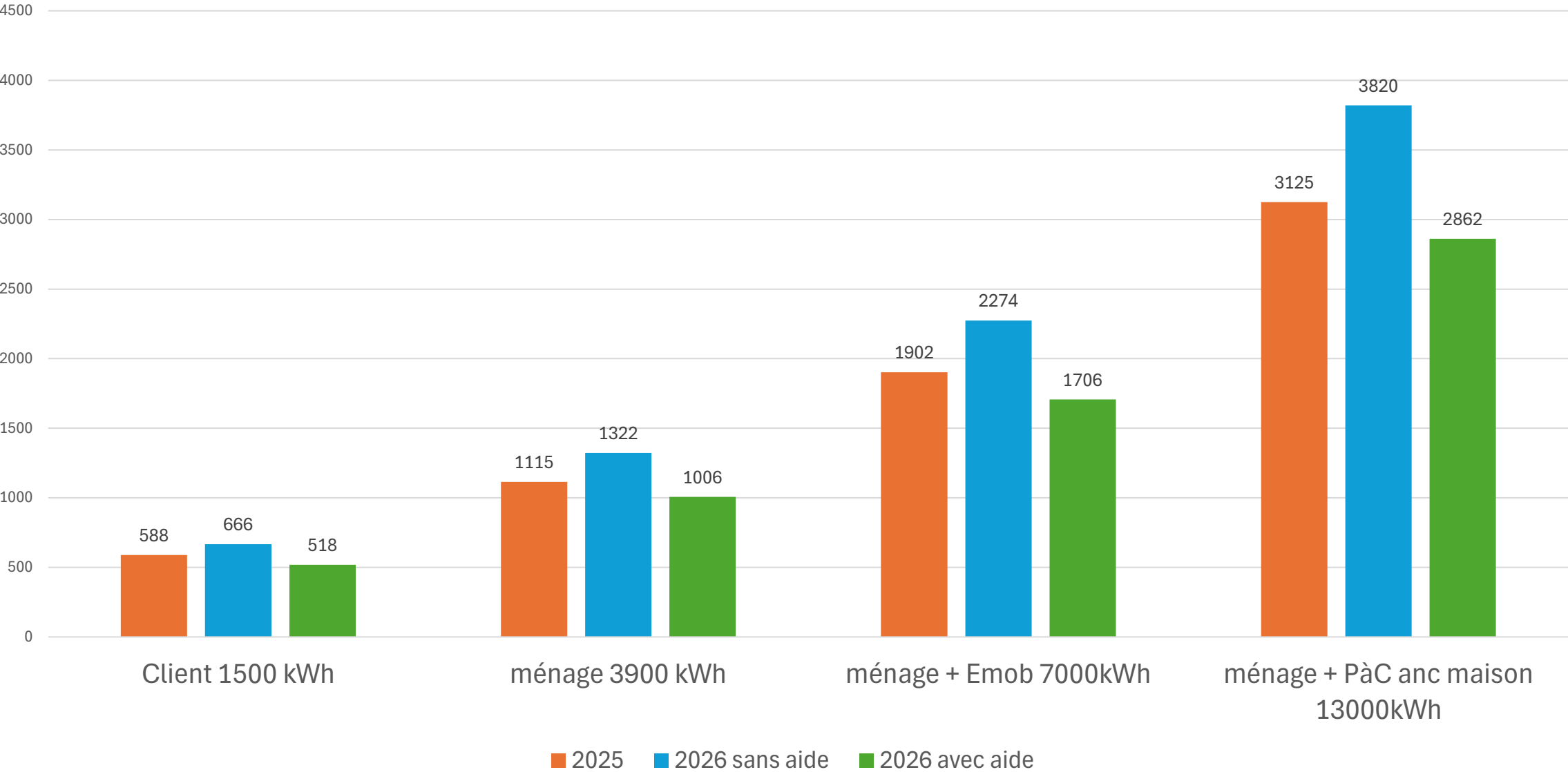
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



- Sans aides les coûts annuels de l'électricité seraient de 1.322 €
- La contribution aux coûts des réseaux diminue ces coûts de ± 147 € (partie **bleue**)
- La contribution de l'État au mécanisme de compensation (MdC) en 2026 diminue ces coûts de ± 141 € (partie **verte**)
- Il en résulte une diminution totale de ± 288 €
- Avec ces aides, les coûts annuels de l'électricité seront de 1.006 €*, donc une diminution de 23,9%

*Le montant de la TVA diminue de 24 €

Évolution des coûts annuels pour ménages en moyenne (€/a)





- Le Gouvernement renforce également son engagement en faveur du développement national des énergies renouvelables, produites localement avec la participation des citoyens. Ceci constitue un pilier essentiel de notre stratégie nationale envers la sécurité d'approvisionnement énergétique.
- Avec le processus « Einfach, Séier, Erneierbar », un ensemble de mesures concrètes de simplification des procédures a été mis en place afin de réaliser plus rapidement des projets éoliens et solaires, dans les zones où ils ont le plus de sens et le moins d'impact sur l'homme et la nature.





- La production d'énergies renouvelables sur le territoire national dépasse largement la consommation d'électricité du secteur résidentiel : **plus d'une fois et demie** la consommation des ménages (la consommation d'électricité des clients résidentiels s'élève à environ 1 TWh, tandis que la production atteint 1,6 TWh).





- 2024: année record pour l'installation de nouvelles capacités photovoltaïques : plus de 150 MW supplémentaires et plus de 8.000 nouvelles installations raccordées au réseau (couvrant théoriquement la consommation de 33 750 ménages).
- L'année 2025 s'annonce* comme une nouvelle année record pour le secteur photovoltaïque au Luxembourg:
 - À fin novembre 2025, 150 MW supplémentaires ont déjà été raccordés au réseau, représentant environ 8.300 nouvelles installations (couvrant théoriquement la consommation de 33 750 ménages).
 - La puissance totale installée atteint désormais près de 700 MW, répartie sur plus de 30.000 installations à travers le pays (couvrant théoriquement la consommation de 137 500 ménages).
- Objectif PNEC : 1.236 MW (1.112 GWh)
- Trajectoire PNEC pour 2025 : 644 MW → Pour la première fois, nous atteignons voire dépassons la trajectoire de la puissance installée. Nous nous trouvons donc sur la trajectoire du PNEC, avec l'ajout prévu d'au moins 100 MW par an jusqu'en 2030.



- En 2024, la puissance nouvellement installée s'est élevée à 7,2 MW, correspondant à 2 nouvelles installations.
- En 2025, la dynamique s'est renforcée avec 16,9 MW supplémentaires et 4 nouvelles installations*. Parmi celles-ci, trois pourraient encore être raccordées au réseau d'ici la fin de l'année.
- Au total, la puissance installée atteint désormais 230 MW, répartie sur 74 installations.
- Objectif PNEC 2030 : 456 MW (1.043 GWh) – un objectif que nous dépasserons.



Merci pour votre attention